

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 20 juin 2022
N° CP-2022-6-11-6
N° applicatif 3880

11^{ème} **Commission**
Commission Eurométropole de Strasbourg

Service instructeur

Service consulté

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE ET L'ASSOCIATION SERVICE INTÉGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION 67 (SIAO 67) ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Résumé : Depuis octobre 2020, l'association Service Intégré d'Accueil et d'Orientation 67 (SIAO 67) propose des actions pour prévenir les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour les jeunes majeurs et l'orientation vers l'hébergement et le logement des publics de moins de 25 ans.
Ce dispositif a fait l'objet de plusieurs concours financiers : Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion puis Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, subventions de la Caisse d'Allocations Familiales et financement par le Département du Bas-Rhin.
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association SIAO 67 pour la poursuite du dispositif sur la période 2021, pour un montant total de 15 500 € et d'approuver les termes de la convention à conclure avec l'association bénéficiaire.

Contexte et Enjeu

Afin de favoriser l'accès à l'hébergement et au logement des jeunes, la Collectivité européenne d'Alsace et l'Etat financent une offre de places d'hébergement d'insertion et de logements accompagnés dédiés aux jeunes de moins de 25 ans et notamment sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). La coordination entre les services de l'ASE et les services dédiés aux adultes dans le droit commun doit être renforcée pour prévenir les sorties sèches des structures de l'ASE.

Le dispositif proposé par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) 67 participe à fluidifier les sorties de jeunes majeurs des dispositifs de l'ASE en leur permettant l'accès à un hébergement ou logement adapté à leurs besoins et à leur autonomie.

Le public cible

Les jeunes concernés sont âgés de 18 à 25 ans sortant, notamment, des dispositifs de l'ASE.

Près de 400 jeunes confiés à l'ASE ont atteint la majorité en 2021.

Objectif de l'action

Afin de favoriser l'accès à l'hébergement et au logement des jeunes, la Collectivité européenne d'Alsace et l'Etat financent une offre de places d'hébergement d'insertion et de logements accompagnés dédiés aux jeunes de moins de 25 ans et notamment sortant de l'ASE. La coordination entre les services de l'ASE et les services dédiés aux adultes dans le droit commun doit être renforcée pour prévenir les sorties sèches des structures de l'ASE.

Par cette convention, le SIAO 67 se propose de porter cette coordination en formant les professionnels de la protection de l'enfance (ASE, établissements et services...) à générer des demandes d'hébergement d'insertion et de logement accompagné, en recensant les places dédiées au public de moins de 25 ans et en organisant la rencontre entre offre et demande dans l'intérêt premier des jeunes.

Il s'agit donc :

- D'orienter les moins de 25 ans vers l'hébergement et le logement adapté à leur situation et leur capacité d'autonomie ;
- D'animer le réseau des dispositifs d'hébergement et de logement dédiés aux jeunes ;
- De développer le partenariat entre le SIAO, les structures de l'ASE et les dispositifs d'hébergement et de logement ;
- De contribuer, par une connaissance plus fine des besoins de cette population, à l'évolution des réponses proposées aux jeunes.

Moyens et prise en charge

Pour la réalisation de l'action, le SIAO 67 mobilise un professionnel « référent logement jeunes ».

Indicateurs d'activité pour l'année 2021

Nombre total de demandes SI SIAO dont le demandeur principal est âgé entre 18 et 25 ans : 669

31 % des demandes proviennent des services de l'ASE.

Les demandes concernent pour 54 % des jeunes entre 18 et 20 ans révolus et pour 46 % des jeunes entre 21 et 24 ans révolus.

Le nombre de demandes SI SIAO concernant les 18/25 ans a augmenté progressivement sur l'année 2021.

Le nombre de demandes provenant des structures ASE a fortement augmenté à partir de septembre 2021, ce qui correspond à la période de fin de maintien des jeunes en structures ASE (état d'urgence sanitaire).

169 orientations ont été proposées et acceptées. Parmi celles-ci, 143 ont effectivement abouti à l'entrée du jeune en structures d'hébergement via l'orientation SIAO. Ce delta

s'explique notamment par le fait que certains jeunes ont pu changer d'avis ou trouver une autre solution entre l'orientation et l'entrée prévue dans le logement/hébergement. Sur 109 orientations proposées pour des jeunes sortant de l'ASE, plus de 59 % ont abouti à une entrée en structure d'hébergement. 28 services ASE ont été référencés sur la plateforme SI SIAO. 10 ont bénéficié d'un temps de formation.

Bilan d'exécution et évolutions

Les opérateurs des dispositifs ASE (Etage, Association Foyer Notre Dame, ARSEA) se saisissent bien de la plateforme. Des temps d'échanges réguliers ont permis cette avancée. Il est à noter que les places existantes ne sont pas toujours adaptées aux profils des jeunes sortant de l'ASE en termes de besoins en accompagnement.

Le travail de préparation des jeunes à l'autonomie est également à poursuivre en lien avec l'ensemble des partenaires du champ de la protection de l'enfance.

Par ailleurs, les partenariats avec les services et établissements ASE méritent encore d'être davantage développés. Des temps de rencontres réguliers permettront d'approfondir les situations et ainsi de proposer des orientations plus efficaces.

L'organisation de temps de synthèses autour de situations fragiles et/ou complexes est également proposée.

Il conviendra, enfin, de travailler de manière plus resserrée avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées car il y a de plus en plus de jeunes en situation de handicap pour lesquels il est délicat de construire une orientation vers un dispositif d'insertion lorsque la MDPH n'a pas encore pu établir des préconisations.

Financements et demande de subvention 2021

Le Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion puis des crédits de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté ainsi que des subventions du Département du Bas-Rhin et de la Caisse d'Allocations Familiales ont permis de financer le dispositif du SIAO 67 dès 2020.

Le SIAO 67 sollicite auprès de la Collectivité européenne d'Alsace pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 500 € pour poursuivre l'action engagée.

La Commission Eurométropole de Strasbourg du 7 juin 2022, a émis un avis favorable sur ce rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer, au titre de l'année 2021, une subvention de fonctionnement à l'association SIAO 67 pour un montant total de 15 500 €, pour le financement d'un poste de « référent logement jeunes »,
- De décider que la subvention fera l'objet d'un paiement unique pour un montant maximal de 15 500 €,
- De préciser que les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante : P136O002T01, chapitre 65, nature 65748, fonction 428,

- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe du présent rapport, à conclure avec l'association SIAO 67, et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY